

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **25 octobre 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et greffier adjoint est également présents.

21-10-314

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

21-10-315

Ratification de la désignation d'un conseiller pour siéger au conseil de maires à la MRC de l'Érable

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale et municipale*;

ATTENDU la volonté du conseil de ville de Princeville de désigner le conseiller Laurier Chagnon à la séance du conseil des maires de la MRC de l'Érable du 20 octobre 2021;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier la désignation du conseiller Laurier Chagnon comme substitut du maire au conseil des maires du 20 octobre 2021.

ADOPTÉE

21-10-316

Permis d'alcool – Autorisation du propriétaire

ATTENDU que le pouvoir d'autoriser la consommation d'alcool dans les locaux de la Ville appartient au directeur général;

ATTENDU le nouvel encadrement des permis d'alcool;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de déléguer au directeur du service des loisirs, le pouvoir d'autoriser la consommation d'alcool dans ou sur les immeubles de la Ville.

ADOPTÉE

21-10-317

Mainlevée sur un lot dans le Développement du Golf La Fontaine

ATTENDU que le lot 6 465 225 doit être cédé en échange d'un autre lot et que ce même lot était hypothéqué en faveur de la Ville et que la progression du projet domiciliaire du Golf La Fontaine est jugée suffisante;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer la mainlevée de l'hypothèque consentie en faveur de la Ville sur le lot 6 465 225.

ADOPTÉE

21-10-318

Contrat de location d'un tracteur de la ferme Somerset

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise ferme Somerset Inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipée à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2021-2022, la location d'un équipement roulant auprès de ferme Somerset Inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 19 500 \$ incluant 245 heures d'utilisation et de 80 \$ par heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 6 500 \$ pour le 1^{er} décembre 2021
- 6 500 \$ pour le 1^{er} janvier 2022
- 6 500 \$ pour le 1^{er} février 2022

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

21-10-319

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire